



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ**

portant composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

**La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 pour le renouvellement de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les représentants des chefs d'établissements d'enseignement agricole privés désignés par les fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissements d'enseignements agricoles privés mentionnés à l'article L. 813-4 du code rural et de la pêche maritime ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime est fixée ainsi qu'il suit :

- Madame la secrétaire générale du ministère chargé de l'agriculture ou son représentant ;
- Monsieur le directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

**A. Représentants de l'administration**

**Titulaires**

- Madame Flora CLAQUIN, cheffe du service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Marc CASTAINGS, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;

- Monsieur Arnaud SCOLAN, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Rym-Amina MOUMDJI, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

### Suppléants

- Madame Frédérique EYHERABIDE, adjointe à la cheffe du bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole (DGER) ;
- Monsieur Laurent JOURDAN-MARTINEZ, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Mariné MOREAU, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Virginie ONESIME, chargée de mission au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Marie PASTRE, chargée de mission au sein du bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole (DGER) ;
- Monsieur Thomas BOILLEY, chargé de mission au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

### B. Représentants des organisations syndicales

#### Titulaires

Madame Christelle CHAUVEAU DE BLANES	FEP-CFDT
Monsieur Jean-Christophe LEBLANC	FEP-CFDT
Madame Valérie QUEFFELEC-MASSEBOEUF	FEP-CFDT
Monsieur Laurent LEMARCHANT	FEP-CFDT
Madame Marcelle PRIGENT	FEP-CFDT
Madame Pascale LEGUEIL	FEP-CFDT
Monsieur Stéphane PRUDET	SNEC-CFTC
Monsieur Ludovic VALERINO	SNEC-CFTC

#### Suppléants

Monsieur Christophe MAUMY	FEP-CFDT
Madame Virginie DEMARET	FEP-CFDT
Monsieur Jean-Marie SAUVAGEON	FEP-CFDT
Monsieur Emmanuel VIEL	FEP-CFDT
Madame Frédérique ABRIAL BONNET	FEP-CFDT
Monsieur Gildas VINGUETAMA-PERIANAGOM	FEP CFDT
Madame Estelle CLAVERIE-TICO	SNEC-CFTC
Madame Felice FRIEDRICH	SNEC-CFTC

## Article 2

Les représentants des chefs d'établissements de l'enseignement agricole privé relevant de l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime mentionnés au e) de l'article 55 du décret n° 89-406 susvisé sont désignés comme suit :

### Titulaires

- Madame Elisabeth HARDY
- Monsieur David MEUNIER
- Madame Marie COMTE
- Monsieur Bruno PIVOTTI
- Monsieur François SALDAQUI

### Suppléant

- Monsieur Yves DUTHOIT

## Article 3

L'arrêté du 26 mars 2026 portant composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime est abrogé.

## Article 4

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Paris, le **06 MAI 2026**

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire  
et de la souveraineté alimentaire,  
Pour la ministre et par délégation,

L'Adjointe au Sous-Directeur  
de la gestion des carrières et de la rémunération

  
Virginie CHENAL